

CRITERES de CANDIDATURE à la Nomination PU/ MCU-PH en Psychiatrie d'adulte

A- CRITERES D'EVALUATION

*Ces critères sont à considérer comme des recommandations et non des exigences rigides.
Il appartient au jury, qui reste souverain, de pondérer les qualités et mérites du candidat.*

1- Du fait de la bi-appartenance des PU-PH ou MCU-PH, le jury analyse les activités cliniques, de recherche et d'enseignement du candidat :

L'activité hospitalière

Le jury sera attentif à la nature de l'activité hospitalière et prendra en compte l'ancienneté et la qualité de celle-ci, notamment les responsabilités assumées dans les structures où le candidat a exercé et la promotion de la discipline sur ce site, ainsi qu'à la diversité de ses savoir-faire.

Enseignement

L'évaluation se fera sur la qualité de la leçon, le jour de l'audition, sur le nombre d'heures réellement effectuées, sur les initiatives en matière d'enseignement, sur les écrits pédagogiques (polycopiés, éditions informatiques, articles, chapitres d'ouvrage) et sur la participation aux structures pédagogiques de la Faculté, aux structures pédagogiques régionales ou nationales, éventuellement le contribution à la création ou à la direction pédagogique ou à l'organisation d'un Diplôme Universitaire. Les qualités pédagogiques personnelles des candidats et leur formation personnelle à la pédagogie de même que leurs innovations pédagogiques représentent des atouts précieux, de même que le (co)encadrement d'étudiants en thèse de médecine, en Master ou en Doctorat.

Recherche et publications

Les travaux seront qualitativement évalués et les publications auxquelles elles ont donné lieu seront appréciées en fonction de la qualité de la revue (IF) et de la position de l'auteur dans les signataires (1^o, 2^o ou dernier). Les candidats peuvent argumenter leur niveau de publications en fournissant au jury leur index H et/ou leur score SIGAPS

Pour donner un ordre d'idées, 5 publications dans des revues de bon niveau (IF \geq 2) seront nécessaires aux MCU dont au moins 2 en premier ou deuxième auteur.

Pour les candidats à un poste de PU, on attend au moins 10 publications en 1^{er}, 2^o ou dernier auteur dans une revue à impact factor \geq 2.

Pour les candidats PU-PH de psychiatrie ayant une orientation vers la sociologie, l'histoire de la médecine, l'épistémologie, le droit, le médico-légal ou l'éthique des critères bibliométriques plus proches de ceux des CNU de Sciences Humaines et Sociales pourront être appliqués

L'appartenance des candidats à une équipe de recherche labellisée et sa participation à des projets de recherche institutionnelles (ANR, PHRC,...) ou à des activités d'organismes nationaux (INSERM, CNRS) ou étrangers sont exigées. Le rayonnement personnel dans la communauté scientifique et la dimension internationale des activités de recherche des candidats constituent des critères importants d'éligibilité.

Mobilité

La mobilité réalisée sera évaluée selon la notoriété scientifique du lieu où elle s'est réalisée et en fonction des résultats qu'elle a permis d'obtenir, ainsi que de sa pertinence dans le parcours HU du candidat.

2- Le candidat devra exposer son projet Hospitalo-Universitaire

Le projet de soins d'enseignement et de recherche du candidat permettra d'évaluer son implication à venir.

B- PRESENTATION DES TITRES ET TRAVAUX

ETAT CIVIL

DIPLOMES ET TITRES UNIVERSITAIRES

Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine

Diplômes d'Université

Formation pédagogique

Capacités

Diplômes d'Etudes Spécialisées (DES ou DESC)

Clinicat ou Assistanat des Universités

DEA ou Master 2 ou Thèse d'Université

Habilitation à Diriger des Recherches (HDR)

FONCTIONS ET TITRES HOSPITALIERS

Internat des Hôpitaux (liste et qualité des services d'affection)

Assistanat des hôpitaux

Praticien hospitalo-universitaire

Praticien attaché

Praticien hospitalier.

STAGES ET FORMATION EXTERIEURS AU CHU D'ORIGINE

Au titre de la mobilité

Autres

QUALIFICATION ORDINALE

SOCIETES SAVANTES

ORGANISMES SCIENTIFIQUES

Fonctions (INSERM, CNRS...)

Recherche :

Projets dotés d'un financement public (PHRC...)

Projets dotés d'un financement associatif ou privé.

DISTINCTIONS : PRIX, BOURSES...

ACTIVITES DE SOINS

Responsabilité dans un service hospitalier

Activités de consultation

Participations aux gardes et astreintes

Activités « extérieures » au service

ACTIVITES PEDAGOGIQUES

Indiquer pour chacune d'entre elles : direction/organisation, co-organisation et/ou participation aux enseignements (volume horaire des enseignements dispensés).

Premier cycle

Deuxième cycle (enseignements obligatoires ou optionnels)

Troisième cycle de médecine générale

Formation des DES et/ou DESC

Formation Médicale Continue

Autres (Capacités, DU, DIU... et en particulier les formations en pédagogie)

TRAVAUX SCIENTIFIQUES

Thème(s) de recherche

Participation à des études largement collaboratives ayant donné lieu à publications

PUBLICATIONS

- 1) Publications dans des revues à comité de lecture référencées Pubmed en différenciant articles originaux (AO), communications concises (cc), revues générales (RG), éditoriaux (ED), images commentées (IC) et lettres à la rédaction
- 2) Publications acceptées sous presse (indiquer la revue et joindre la copie d'acceptation définitive), en cours de révision (indiquer la revue et joindre le courrier d'acceptation conditionnelle) ou soumises.
Ne pas mentionner les articles en préparation voire en projet.
- 3) Tableau synthétique des publications dans des revues de facteur d'impact de 1 ou plus avec le rang d'auteur et le facteur d'impact.
- 4) Le CNU tient compte de la qualité des revues aussi bien que du facteur d'impact

COMMUNICATIONS

- 1) Congrès internationaux
Conférence sur invitation (titre, société, date)
Communications orales avec résumé
Communications affichées avec résumé
- 2) Congrès nationaux
Conférence sur invitation (titre, société, lieu, date)
Communications orales avec résumé
Communications affichées avec résumé

Distinguer, au sein des communications, celles que vous avez présentées vous même.

- 3) Réunions régionales
- 4) Travaux collaboratifs

TRAVAUX PEDAGOGIQUES

Articles didactiques
Chapitres de livres
Edition de livres (si co-édition, indiquer la liste des co-éditeurs)

MEMBRE DE COMITES DE LECTURE DE REVUES

CONTRIBUTION A DES THESES OU A DES MEMOIRES

Direction des travaux
Participation à des jurys

FONCTIONS D'INTERET GENERAL (activités adm.et responsabilités collectives)

Fonctions électives : UFR, Université, CCM, CME...
Membre de commissions, comités, réseaux (distinguer participation et animation) etc
Autres

ORGANISATION DE CONGRES OU REUNIONS SCIENTIFIQUES

ANALYSE ET COHERENCE DES 3 ACTIVITES

PROJETS ET PERSPECTIVES HOSPITALO-UNIVERSITAIRES

- 1) PROJET HOSPITALIER
- 2) PROJET PEDAGOGIQUE
- 3) PROJET DE RECHERCHE

L'épreuve de titres et travaux devra être accompagnée d'un document de synthèse résumant sur une page :

La contribution personnelle du candidat à l'avancement des connaissances.
Son engagement pédagogique.

C- DEROULEMENT DU CONCOURS

Chaque candidat doit rédiger un « exposé de titres, travaux et activités » qu'il doit transmettre aux membres du CNU trois semaines au moins avant le concours. Le président du CNU désigne deux rapporteurs chargés de s'entretenir avec le candidat au besoin en lui rendant visite afin de le voir évoluer sur le lieu de son exercice, d'éventuellement y rencontrer son chef de service ainsi que le Président de la CME et le Doyen de la Faculté. Ils ont également en charge l'étude du dossier de titres, d'activités de soins, d'enseignement et de recherche du candidat afin d'aider les membres du jury à évaluer sa candidature à un emploi en psychiatrie.

Les rapporteurs doivent proposer au jury pour chaque candidat deux questions en rapport avec son domaine d'intérêt (confidentielles) sur un sujet du niveau du 2^e cycle. Le jury établit le libellé définitif des 2 questions dont l'une sera tirée au sort par le candidat lors de l'épreuve orale.

Les candidats doivent prendre contact avec leurs rapporteurs si ceux-ci ne l'ont pas encore fait 3 à 4 semaines avant le concours.

L'épreuve proprement dite comporte :

Préparation d'une heure pour chaque candidat

Présentation au jury du dossier du candidat, par les rapporteurs, hors la présence du candidat

Exposé par le candidat de son cursus, de ses titres et travaux et de ses projets hospitalo-universitaires pendant 20 minutes suivi de 10 minutes environ de discussion avec le jury.

Epreuve didactique de 20 minutes sous forme d'une leçon à des étudiants du niveau du 2^e cycle, éventuellement avec support (vidéoprojecteur, documents) où les qualités pédagogiques du candidat seront prises en compte. Il est souhaitable que cette vidéoprojection, le cas échéant, soit construite spécifiquement pour l'épreuve pédagogique. Les candidats doivent arriver avec leur ordinateur.

Les questions portent sur un thème en rapport avec son domaine de travail en psychiatrie.

La leçon de 20 mn est suivie de 10 minutes de discussion avec le jury.

Après la délibération du jury le président annonce les résultats aux candidats.

Un procès-verbal de la délibération est adressé à l'administration par le président.